

N° CP *Sc 127-06*
Séance du **13 AVR. 2007**

**PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL
A LA CONFERENCE-DEBAT SUR L'ARRIVEE DU TGV EST EUROPEEN
A STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 23 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la prise en charge par le budget départemental de la participation du Conseil Général à la conférence-débat sur l'arrivée du TGV Est Européen qui s'est tenue le 7 décembre 2006 à Strasbourg pour un montant de 2 351,94 €.

Décide de prélever ce concours sur le chapitre 011, nature 6185, fonction 021, enveloppe 93 492.

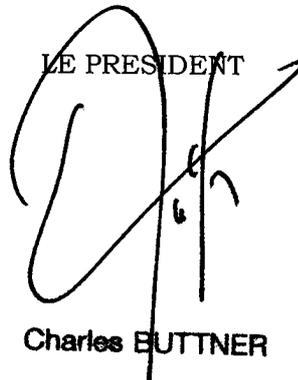
Acte certifié exécutoire

Réception par le Président **16 AVR. 2007**
Publication **20 AVR. 2007**
Pour le Président du Conseil Général
Le Secrétaire Général



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....*2*.....abstentions